

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Projet Lithium de France : la communauté de communes Sauer-Pechelbronn rappelle le cadre de son instruction et sa volonté de dialogue

À la suite de l'élection, le 20 avril 2026, d'un nouvel exécutif de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn (CCSP), les élus communautaires ont engagé les échanges avec les différents acteurs concernés par le projet porté par la société Lithium de France.

Dès le 22 avril 2026, le président et les vice-présidents de la CCSP ont rencontré le directeur général de Lithium de France afin d'avoir un premier échange sur le projet. Cette démarche de dialogue s'est poursuivie par l'organisation de visites du site de Schwabwiller pour l'ensemble des élus de la CCSP puis avec les représentants de l'association « Villages paisibles », rencontrés le 27 mai 2026, en présence de deux représentants de Walbourg et Durrenbach.

Une procédure d'évolution du PLU qui doit respecter le cadre de gouvernance

La CCSP, compétente en matière de plans locaux d'urbanisme (PLU), a été officiellement saisie par la société Lithium de France d'une demande d'évolution du PLU de Durrenbach, par courrier en date du 19 juin 2026.

Dans le cadre de cette compétence, la CCSP a adressé, le 15 juillet 2026, un courrier officiel à Mme le Maire de Durrenbach, accompagné du courrier de Lithium de France, afin de recueillir la position de la commune sur l'opportunité d'engager une démarche d'évolution de son PLU.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la charte de gouvernance délibérée le 3 novembre 2025, qui définit les modalités de concertation entre la CCSP et les communes membres. Il est précisé qu'un courrier de la communauté de communes à destination des communes, les informant du transfert de la compétence au 05 février 2026, leur a été envoyé le 26 mai 2026.

À ce jour, la position de la commune de Durrenbach concernant l'engagement d'une évolution de son PLU a été exprimée uniquement par l'intermédiaire des réseaux sociaux. La CCSP est donc dans l'attente d'un positionnement officiel écrit de la commune, tout en ayant pleinement connaissance de la position exprimée publiquement.

En conséquence, ce sujet ne pourra pas être inscrit à l'ordre du prochain conseil communautaire du 28 septembre 2026.

Des réponses de l'État encore attendues

Parallèlement à la procédure relative au PLU, la CCSP reste dans l'attente de plusieurs réponses de l'État, notamment concernant la gestion foncière dans le cadre de la loi « ZAN » et les éventuelles retombées fiscales du projet.

Une rencontre avec M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg s'est tenue le 4 septembre 2026, en présence de Mme le Maire de Durrenbach.

Le 9 septembre 2026, la CCSP a également adressé un courrier au Ministre délégué auprès de la Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, chargé de la Transition écologique, notamment afin de solliciter une prise en compte des retombées locales en matière de consommation foncière.

Ces sollicitations sont sans réponse à ce jour.

Une procédure environnementale distincte

Le 16 septembre 2026, la CCSP et les communes concernées ont reçu, de la DREAL, le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au projet.

Les collectivités concernées seront amenées à rendre un avis dans le cadre de cette procédure.

La CCSP rappelle que cette procédure environnementale est distincte de la procédure relative à l'évolution du PLU de Durrenbach. Les deux démarches doivent donc être considérées séparément.

Un examen attentif du dossier

La CCSP est également dans l'attente de plusieurs éléments de clarification de la part de Lithium de France.

Elle examinera l'ensemble des éléments du dossier dans le strict respect des procédures et des compétences de chacun, en portant une attention particulière aux enjeux environnementaux ainsi qu'aux préoccupations exprimées localement.

Les enjeux économiques et l'intérêt général pour le territoire seront également pris en considération, avec une analyse attentive du rapport entre les bénéfices attendus et les risques associés au projet.

La volonté de la CCSP : dialogue, transparence et respect des procédures

La CCSP souhaite rappeler que sa volonté est claire : traiter ce dossier dans le respect du dialogue entre les élus, les communes et les habitants.

Elle poursuivra son travail d'instruction et d'analyse au regard des éléments disponibles, des réponses attendues et des procédures réglementaires applicables, afin de permettre un examen éclairé de l'ensemble des enjeux liés au projet.

Contact : info@sauer-pechelbronn.fr